



# DOSSIER DE CANDIDATURE CADET DE LA REPUBLIQUE





## MODALITES DE RECRUTEMENT

**Aucun diplôme n'est exigé.**

Seules sont recevables les candidatures répondant aux conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans le jour de l'incorporation et de moins de 30 ans le jour du dépôt du dossier de candidature
- Être de nationalité française et jouir de ses droits civiques
- Être de bonne moralité <sup>(1)</sup>
- Ne pas avoir de mention inscrite au casier judiciaire (bulletin n°2) qui soit incompatible avec l'exercice de fonctions dans la police nationale <sup>(2)</sup>
- Être en position régulière au regard du code du service national
- Être en bonne condition physique
- Avoir une bonne acuité visuelle

**Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de recrutement par promotion.**

***Nota :** dès le début du processus de recrutement, le candidat choisit le département dans lequel il souhaite exercer en tant qu'ADS une fois sa formation effectuée. Il s'agit généralement du département dans lequel il est domicilié ou d'un département dans lequel il a des attaches.*

*Si, au terme des épreuves de sélection, le candidat n'est pas retenu dans le département demandé mais que son niveau a été jugé suffisant, la structure de formation peut être amenée à lui proposer de s'engager dans un autre département (dans la limite des places restantes).*

*La décision doit être mûrement réfléchie, car ce choix est ferme et définitif. Il engage le cadet de la République pendant la durée de son contrat (3 ans). Toute demande de changement d'affectation en cours de scolarité sera rejetée. Le cadet de la République devra prendre ses dispositions (logement, véhicule, etc...) pour pouvoir exercer dans son service d'affectation dès le dernier stage de sa formation (environ 11 mois après son entrée en école).*

(1) Une enquête administrative est diligentée à ce sujet.

(2) La compatibilité des mentions figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice de fonctions dans la police nationale est soumise à l'appréciation de l'autorité préfectorale.



## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

A envoyer à l'école de police en charge de la formation pour le département d'affectation souhaité:

1. **Le formulaire de candidature** à un emploi de cadet de la République (pages 5 et 6) et le **récépissé de dépôt de candidature** (page 7) (*dûment renseignés, certifiant sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis*) ;
2. **Une lettre manuscrite de motivation**, précisant les raisons de votre candidature ainsi que l'intérêt que vous portez aux missions de la police nationale ;
3. **Une photocopie de votre carte nationale d'identité** (recto-verso) ou du passeport, en cours de validité ;
4. **Une photo d'identité récente** (format carte d'identité en couleur, en inscrivant vos nom et prénom au dos de la photo) ;
5. **Si vous êtes âgé de moins de 25 ans au jour du dépôt ou de l'envoi du dossier de candidature, tout document justifiant votre position au regard du service national** (un certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou à la journée défense et citoyenneté ou un état signalétique des services si vous êtes en situation « d'exempté » ou « dispensé » ; si vous avez égaré votre certificat de position, vous devez le demander au bureau du service national dont vous relevez).
6. **Quatre enveloppes timbrées** à vos nom et adresse personnelle ;
7. Une copie des **titres et diplômes** obtenus ;
8. Si vous êtes scolarisé : le dernier certificat de scolarité et les 3 derniers bulletins de notes.

### ULTÉRIEUREMENT :

Le jour des épreuves sportives, chaque candidat devra être en possession d'un certificat médical d'aptitude **datant de moins de trois mois**, délivré par un médecin de son choix, attestant qu'il peut passer les épreuves sportives de sélection (test d'isométrie musculaire et test cardio-respiratoire).

**Tout candidat ne pouvant fournir ce certificat sera exclu des épreuves.**

# CADET DE LA RÉPUBLIQUE RECRUTEMENT 2018

## OÙ S'INSCRIRE ?

Après avoir choisi votre département d'affectation, déposez ou envoyez votre dossier de candidature à la structure dont il dépend.

Vous souhaitez postuler sur ces départements



contactez le BRPP  
Tél. 01 53 73 53 27  
ou l'UPREC Paris/IDF  
Tél. 01 53 60 56 66

**UF BÉTHUNE**  
Rue Henri Barbusse  
BP 806 - 62408 BÉTHUNE  
Tél. 03 21 68 82 60

**ENP OISEL**  
Quartier Faldherbe  
BP 11 - 76350 OISEL  
Tél. 02 32 66 60 70

**ENP SAINT-MALO**  
1 boulevard Théodore Botrel  
BP 217 - 35401 SAINT-MALO Cedex  
Tél. 02 23 18 23 35 - 02 23 18 23 26

**ENP ROUBAIX**  
117 rue Joseph Dubar  
59100 ROUBAIX  
Tél. 03 20 81 71 71

**ENP REIMS**  
13 avenue du Maréchal Juin  
51090 REIMS Cedex  
Tél. 03 26 79 38 47

**ENP SENS**  
Caserne Gémeau  
Rue des Francs Bourgeois  
89093 SENS Cedex  
Tél. 03 86 83 45 14

**ENP MONTBÉLIARD**  
1 rue du Maréchal Juin  
BP 68395 - 25208 MONTBÉLIARD  
Tél. 03 81 31 60 53

**CRF CHASSIEU**  
10 route de Lyon  
BP 55 - 69684 CHASSIEU Cedex  
Tél. 04 72 15 21 39

**ENP PÉRIGUEUX**  
4 rue du 34<sup>ème</sup> régiment d'Artillerie  
BP 20175 - 24019 PÉRIGUEUX Cedex  
Tél. 05 53 35 54 26

**ENP NÎMES**  
286 rue Clément Ader  
BP 48060 - 30932 NÎMES Cedex 9  
Tél. 04 66 28 30 49 - 04 66 28 30 52

**ENSNP TOULOUSE**  
98 chemin du Commandant Joël Le Goff  
31057 TOULOUSE Cedex  
Tél. 05 62 12 80 41

**CRF DRAVEIL**  
Château des Bergeries  
Rue Waldeck Rousseau  
91213 DRAVEIL Cedex  
Tél. 01 69 83 77 22

POLICE NATIONALE

### OUTRE-MER

#### DIRF ANTILLES - GUYANE

Mme Vergain  
97139 LES ABYMES  
Tél. 05 90 47 11 60



GUADELOUPE



MARTINIQUE



GUYANE

#### DRF NOUVELLE-CALÉDONIE

BP 3862 - RT 1 Normand  
98846 NOUMÉA cedex  
Tél. 00 687 41 39 19



NOUVELLE - CALÉDONIE

#### DRF RÉUNION - MAYOTTE

50, quai Ouest  
97400 SAINT-DENIS  
Tél. 02 62 90 26 46



LA RÉUNION



MAYOTTE

#### CRF POLYNÉSIE FRANÇAISE

Route de Faler  
Site derrière la présidence de la Polynésie française  
BP 115 - 98713 PAPEËTE-POLYNÉSIE FRANÇAISE  
Tél. 00 689 40 46 89 50



POLYNÉSIE - FRANÇAISE

- BRPP  
BUREAU DU RECRUTEMENT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
- CFP  
CENTRE DE FORMATION DE POLICE
- CRF  
CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION
- DIRF  
DÉLÉGATION INTER-RÉGIONALE AU RECRUTEMENT ET À LA FORMATION
- DRF  
DÉLÉGATION AU RECRUTEMENT ET À LA FORMATION
- ENP  
ÉCOLE NATIONALE DE POLICE
- ENSNP  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'APPLICATION DE LA POLICE NATIONALE
- UF  
UNITÉ DE FORMATION
- UPREC  
UNITÉ PROMOTION RECRUTEMENT ÉGALITÉ DES CHANCES

COMPN - 21/12/2017